



**HAL**  
open science

## France/Chine : le dilemme de la réciprocité

Alice Ekman

► **To cite this version:**

| Alice Ekman. France/Chine : le dilemme de la réciprocité. Les Dossiers du CERI, 2017. hal-03598057

**HAL Id: hal-03598057**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03598057>**

Submitted on 22 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# FRANCE/CHINE : LE DILEMME DE LA RÉCIPROCITÉ

---

**Alice Ekman** (Sciences Po, Centre de recherches internationales (CERI), CNRS, Paris, France)

In : *Les Dossiers du CERI*, « Politique étrangère de la France », avril 2017

URL : <https://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/francechine-le-dilemme-de-la-reciprocite5099.html?d13>

Même si la politique asiatique de la France ne doit pas se focaliser sur la seule Chine, celle-ci reste un partenaire de première importance et le futur président de la République devra rapidement dévoiler les nouvelles priorités de la relation bilatérale pour les cinq prochaines années. Bien que la Chine demeure un partenaire incontournable de la France dans de nombreux domaines (économie, environnement, en premier lieu), la relation bilatérale demeure fragile.

Les échanges économiques et commerciaux restent marqués par un fort déséquilibre : la Chine représente le premier déficit commercial bilatéral de la France. Par ailleurs, les échanges entre les deux pays ont baissé de 4,2% en 2016, après avoir fortement progressé en 2015 (+ 9,3%). Surtout, l'objectif de réciprocité, auquel la diplomatie française travaille depuis plus d'une décennie, n'a jusqu'à présent pas été atteint. L'accès au marché chinois demeure difficile pour les entreprises françaises, alors que le rôle de l'Etat dans l'économie reste important et que la campagne anti-corruption lancée en 2012 - toujours en cours - freine les progrès de nombreux projets, complique l'accès des acteurs étrangers à l'information et rend plus difficiles leurs échanges avec les cadres locaux et centraux du Parti. Ces derniers craignent notamment de prendre des initiatives qui pourraient être mal perçues par les autorités centrales, d'être suspectés ou dénoncés dans le cadre de la campagne anti-corruption, parfois utilisée pour régler des comptes politiques ou professionnels et qui a sanctionné plus d'1,2 million de personnes jusqu'à aujourd'hui.

Dans ce contexte, le futur président devra parvenir à saisir les opportunités de coopération économique avec la Chine - réelles dans de nombreux secteurs (aéronautique, nucléaire civil, automobile, mais aussi agro-alimentaire, santé, finance, développement urbain durable, ou encore services aux personnes âgées) - tout en adoptant une nouvelle approche qui permettrait d'accéder avec plus d'efficacité à l'objectif de réciprocité. Cette approche pourrait être davantage européenne, dans la continuité des discussions bruxelloises sur la reconnaissance éventuelle du statut d'économie de marché à la Chine de la fin de 2016 ou de l'appel conjoint de la France, de l'Italie et de l'Allemagne au début de 2017 pour que l'Union européenne restreigne les investissements étrangers dans les entreprises détenant des technologies clés, notamment en les soumettant à des règles de réciprocité.

La diplomatie française risque d'être davantage confrontée à la défense des intérêts des acteurs nationaux présents sur le territoire chinois. Celle-ci apparaît plus difficile sous la présidence de Xi Jinping, qui devrait se prolonger pour au moins cinq années après le XIX<sup>e</sup> Congrès du Parti qui se tiendra à l'automne 2017. La nouvelle loi chinoise sur les ONG impose de nouvelles contraintes sur les organisations étrangères à but non lucratif présentes sur le territoire et les amène à s'interroger sur la pérennité de leur présence en Chine dans les prochaines années. En 2016, Pékin a expulsé un responsable suédois d'une organisation de soutien aux avocats des droits de l'homme, après lui avoir demandé de présenter des excuses à la télévision publique. Il n'est pas exclu que la diplomatie française soit confrontée dans les prochaines années à une situation similaire, qui impliquerait un citoyen français (membre d'association, journaliste, avocat, chercheur, étudiant, etc.), et qui déstabiliserait soudainement la relation bilatérale dans son ensemble. De nature différente, dans autre contexte, la question de la sécurité des touristes et des résidents chinois en France demeure problématique et sensible - de nouveaux cas d'agressions ou des décès pourraient également fragiliser la relation bilatérale de façon significative.

Le prochain président français devra également clarifier la position de Paris sur une série d'initiatives chinoises. La France aurait par exemple intérêt à clarifier sa propre définition de la corruption et de la lutte anti-

corruption, alors que la Chine cherche à promouvoir la sienne dans les mécanismes de coopération internationaux (dont le G20) et à rapatrier ses ressortissants qu'elle considère comme corrompus, avec l'assistance d'un maximum de pays étrangers. La France a jusqu'à présent renvoyé trois personnes vers la Chine, dans le cadre d'un traité d'extradition qu'elle a ratifié en juillet 2015 et qui continue à faire débat outre-Atlantique et en Europe (l'Allemagne n'a pas ratifié de traité similaire). Une révision de ce traité pourrait être envisagée après évaluation du traitement des personnes concernées une fois de retour en Chine.

Il est également dans l'intérêt de la France de réfléchir plus stratégiquement à la réponse à formuler face au déploiement du projet chinois des Nouvelles routes de la soie, présenté comme un outil géo-économique, et qui pourrait avoir des conséquences géostratégiques à moyen et long terme, notamment dans l'environnement géographique proche de la France. L'activisme renforcé de la Chine en Méditerranée, à la fois économique (investissement dans les ports de la région, notamment) et institutionnel (volonté de Pékin de développer un forum avec les pays d'Europe du Sud) est une évolution à prendre en compte par la diplomatie française. Au-delà du bassin méditerranéen, l'instabilité de la zone Asie-Pacifique, qui compte de nombreux points de tension (détroit de Taïwan, Hong Kong, péninsule coréenne, mer de Chine méridionale et orientale, etc.), doit conduire Paris à formuler une stratégie capable de faire face à d'éventuelles crises, qui émergeraient individuellement ou simultanément.

La relation de la France avec la Chine gagnera également à être replacée dans le cadre d'une rivalité renforcée entre Pékin et Washington, qui se cristallise en premier lieu sur ces points de tensions régionaux. Les mécanismes de coopération régionale se complexifient et Pékin cherche à déployer sa propre architecture de sécurité, ouverte en premier lieu à ses partenaires en Asie et qui a vocation à se déployer indépendamment du système d'alliances américain dans la région. Dans ce contexte, l'enjeu pour la France est de parvenir à s'imposer comme un acteur régional au sein des institutions multilatérales asiatiques. Paris pourrait jouer un rôle plus important dans la formulation d'une politique européenne cohérente en Asie.

La lutte contre le terrorisme est également un enjeu majeur en Asie, de l'Asie du Sud (Afghanistan, Pakistan) à l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Philippines). Elle l'est également pour Pékin, alors que plusieurs centaines de ressortissants chinois radicalisés combattent aujourd'hui en Syrie et en Irak dans les troupes de l'Etat islamique et que le pays est désormais pris directement pour cible par les mouvements terroristes. Ce dossier peut faire l'objet pour Paris d'une coopération plus approfondie avec nombre de pays asiatiques, y compris la Chine, même si une telle coopération reste difficile à consolider compte tenu des différences de définition et d'approche du terrorisme existant entre Paris et Pékin actuellement.

Plus globalement, la France doit aujourd'hui faire face à la restructuration de la gouvernance mondiale sous l'impulsion de la Chine. Déterminé à être le pilote de ce processus, Pékin investit massivement dans le multilatéralisme et accélère le rythme des initiatives institutionnelles depuis le début du mandat de Xi Jinping en 2012, et encore davantage depuis l'élection de Donald Trump en novembre 2016. Toutefois, l'investissement chinois dans le multilatéralisme n'est pas de même nature que celui de la France : la Chine souhaite promouvoir de nouvelles normes et une vision renouvelée des enjeux contemporains, différents de ceux de la France et de l'Europe à maints égards. Dans sa stratégie de restructuration des organisations multilatérales, Pékin compte avant tout sur le soutien des pays en développement et des pays émergents, et en premier lieu de la Russie, avec laquelle elle partage une vision post-occidentale de l'organisation du monde et des conceptions communes sur le cyberspace ou encore la lutte antiterroriste.

Toutefois, la Chine invite également les pays les plus développés à rejoindre les institutions nouvellement créées, et la question d'une participation éventuelle de la France – et des conditions de cette participation – se posera à chaque nouvelle initiative institutionnelle chinoise, comme elle s'est déjà posée lors du lancement de la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures en 2014. Cette question mérite d'être anticipée. Il est dans l'intérêt de Paris et de Bruxelles de consolider leur investissement dans le multilatéralisme et d'élaborer une stratégie de gouvernance mondiale qui ne soit pas

uniquement défensive ou définie en réaction à la stratégie chinoise, notamment dans les domaines où la gouvernance est en cours de formation ou d'ajustement (cybergouvernance, par exemple) et où les visions s'opposent. La France et l'Europe pourraient être contraintes dans les prochaines années de s'engager davantage pour défendre leur vision de l'Internet, de la culture, de la sécurité, du libre-échange ou encore du droit international.